

Zéro rejet en mer : l'ultimatum de Bruxelles



(Photo archives Nicolas Créach)

🕒 Lecture : 2 minutes

Faute de « mesures techniques » pour convaincre les pêcheurs de débarquer tout ce qu'ils pêchent, Bruxelles menace d'aller jusqu'à prendre des mesures d'urgence.

Alors que le président Macron vient de promettre une nouvelle fois aux pêcheurs de les défendre dans les négociations avec les Britanniques, le commissaire à la pêche Virginijus Sinkevicius hausse le ton contre... les autorités françaises. Il leur reproche de se montrer trop laxistes avec leur industrie de la pêche. La cause de sa colère : les rejets en mer de poissons pêchés sans autorisation ou d'espèces protégées.

Cette pratique entraîne le gaspillage considérable de ressources et dont les centaines de dauphins échoués sur les côtes du Golfe de Gascogne ou en mer celtique, chaque hiver, ne sont que la partie visible. « Je vous demande instamment, à vous et à vos homologues des pays voisins, de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour vous attaquer aux prises accessoires », écrit-il dans une lettre, vue par Le Télégramme, et envoyée mardi au ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, et à la ministre de l'Environnement, Élisabeth Borne, ainsi qu'à leurs homologues de 21 pays européens.

Des rejets illégaux

Depuis 2019, ces rejets en mer sont illégaux. Les pêcheurs ont l'obligation de débarquer tout ce qu'ils prennent, ce qu'ils répugnent à faire car ces prises peuvent venir en déduction de leurs capacités de pêche autorisée. Et il revient aux autorités nationales d'y veiller. Or, cette surveillance n'a, semble-t-il, pas lieu et les rejets restent endémiques, même s'ils sont difficiles à évaluer, selon l'Agence de contrôle des pêches. « Le problème affecte toutes les pêcheries et toutes les mers européennes, à plus ou moins grande échelle », écrit le commissaire.

En 2015, avec une quinzaine d'années de retard sur la Norvège, les ministres de l'Union avaient convenu de prendre des mesures telles que des inspections plus fréquentes ou l'installation de caméras à bord des navires afin de permettre un contrôle à distance. Sans donner suite. « Les navires de pêche doivent être surveillés et les prises accessoires documentées proprement », insiste le commissaire. Et d'ajouter que « la Commission peut prendre des mesures d'urgence et nous utiliserons cette possibilité si nécessaire ». En clair : décider de « suspendre la pêche dommageable dans les zones et aux moments où la présence d'espèces protégées peut causer des dommages ».

Virginijus Sinkevicius abordera ce sujet hautement sensible avec les ministres de l'Environnement réunis à Bruxelles, le 5 mars, en plein premier round de négociations entre l'Union européenne et le

Royaume-Uni.